

TRINK !

Charte d'élaboration des vins « nature »

L'Association des vins naturels (AVN) vient de mettre au point sa charte d'élaboration des vins dits "nature".

Les termes de "vin nature" ou de "vin naturel" n'ont à ce jour pas de définition légale, ni de contenu précis sinon celui que chacun veut bien lui donner. La définition qui sert désormais de cadre aux adhérents de l'AVN permet de préciser ce qu'est ou devrait être un "vin naturel" pour l'association et ses membres.

La charte est courte et n'entre pas dans les détails, mais l'essentiel est là. Travail des vignes respectant les règles de production biologique (certification AB ou engagement écrit auprès de l'AVN) et aucun intrant en cave sinon du SO₂ à des doses réduites. Pour les précisions, lire la suite...



Charte d'approche d'élaboration des vins « nature »

Préambule : le vigneron membre de l'AVN dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit ; il est vigneron paysan, passionné, amoureux de son terroir et de son métier où sa philosophie de production transparaît dans sa vie au quotidien.

a) Les pratiques viticoles

La certification « bio » est souhaitée.

En l'absence, le postulant s'engage par écrit à respecter les règles de production biologiques (règlement CE 834/2007 modifié).

b) Les pratiques œnologiques

Un vin nature ne s'élabore qu'à partir de raisins sains et mûrs ayant subi le minimum de manipulations :

vendanges manuelles ;

interdiction de levures exogènes au raisin et au vin ;

aucun intrant œnologique utilisé sauf le SO₂ (sulfites ajoutés), à raison d'une teneur maximale en SO₂ total de :

- 30 mg/l pour les vins rouges et effervescents,
- 40 mg/l pour les vins blancs secs,
- 80 mg/l pour les vins blancs à sucres résiduels > à 5 g/l ;

manipulations minimales des vins faits.

Les cuvées ne répondant pas aux critères d'élaboration ci-dessus ne pourront faire l'objet ni d'une communication, ni d'une commercialisation en rapport avec l'AVN.

Il n'y a pas de contrôle interne : cette charte de bonne conduite, basée sur la confiance, sera signée par les vignerons adhérents sans exception.

Association des vins naturels,
association loi 1901

AVN - Les Mortiers ? 72340 Marçon